



## La boîte à outils

# DECRET BACS & BONIFICATION CEE, PASSEZ À LA GTB POUR SUIVRE VOS CONSOMMATIONS !

## Le décret BACS

Qu'est ce que c'est ?

Le [décret BACS](#) (20 juillet 2020) pour « Building Automation & Control Systems » détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire.

Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1er Janvier 2025 de type gestion technique du bâtiment (GTB) respectant la norme [EN ISO 52120-1 avec une classe de régulation A ou B](#).

Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels, pour lesquels le système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, a une puissance nominale supérieure à 290 kW\*.

*\*Sauf si leur propriétaire établit une étude démontrant que l'installation d'une GTB n'est pas réalisable avec un temps de retour inférieur à 6 ans.*

Quels sont les objectifs du décret BACS ?

- Suivre, enregistrer et analyser les données de consommation énergétique
- Ajuster en temps réel la consommation des systèmes techniques en fonction des besoins
- Détecter et alerter les responsables d'exploitation des potentielles dérives de consommation, en amont des défauts de fonctionnement, afin d'éviter une surconsommation et des coûts de maintenance supplémentaires



Quelle échéance ?

**1 janvier 2025**



### Outils et ressources

- Base documentaire : [ICI](#)
- Onglet « Règlementation » : [ICI](#)
- Onglet « GTB / GTC » : [ICI](#)
- Onglet « Aides financières » : [ICI](#)



# UNE BONIFICATION CEE POUR TOUT ACHAT DE GTB AVANT LE 31/12/2023

De nouveaux arrêtés publiés en octobre précisent le fait qu'en achetant ou améliorant une GTB pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires des bâtiments tertiaire, il est possible de bénéficier d'une augmentation conséquente de l'incitation financière CEE (certificats d'économie d'énergie).

En effet, l'arrêté du 22 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif CEE vient apporter de [nouvelles bonifications dans les volumes et primes CEE mobilisables](#).

## News

### Bonification de la fiche BAT-TH-116

**+50%** pour le remplacement d'un système de pilotage chaufferie existant.

**+100%** pour l'installation d'un système de pilotage chaufferie neuf.

Ainsi, pour toutes les opérations engagées entre le 29 octobre 2022 et le 31 décembre 2023, le volume CEE associée à la [fiche standardisée BAT-TH-116](#) sera bonifié de +50% à +100%.

## LES DIFFERENTES CLASSES DE GTB : De A à D

<p><b>A</b> GTB à fort rendement énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Automatisation d'ambiance en réseau avec saisie automatique des besoins<ul style="list-style-type: none"><li>Maintenance périodique régulière</li><li>Monitoring énergétique mensuel</li></ul></li><li>Optimisation énergétique durable par des spécialistes formés</li></ul> <p> 25 à 30% d'économies d'énergie</p>	<p><b>B</b> GTB à rendement énergétique avancé</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Automatisation d'ambiance en réseau avec régulation individuelle en fonction des besoins<ul style="list-style-type: none"><li>Monitoring énergétique annuel</li></ul></li></ul> <p> 15 à 20% d'économies d'énergie</p>
<p><b>C</b> GTB à rendement énergétique standard</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Non-éligible au Décret BACS</li><li>Automatisation des installations primaires en réseau</li><li>Sans automatisation d'ambiance électronique telle que les vannes thermostatiques sur les radiateurs<ul style="list-style-type: none"><li>Sans monitoring énergétique</li></ul></li></ul>	<p><b>D</b> GTB à mauvais rendement énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Non-éligible au Décret BACS</li><li>Modernisation nécessaire des bâtiments avec de tels systèmes</li><li>Construction de bâtiments neufs interdites avec de tels systèmes</li></ul>

Source : ACT commodities

## GTB : DEFINITION, CHOIX, ECONOMIES D'ENERGIE, POINTS DE VIGILANCE, ...

La GTB ou la Gestion Technique du Bâtiment. C'est l'ensemble des techniques de régulation, de programmation, d'automatismes, qui permettent de gérer les équipements techniques du bâtiment et d'optimiser leur efficacité énergétique (« en temps réel »). Tant au niveau des pannes, de leur prévention, que de la gestion énergétique des postes comme le chauffage, la climatisation, ventilation, l'électricité, mais également tous les équipements techniques tels que les ascenseurs, les alarmes, contrôle d'accès, vidéo surveillance, ...

En savoir plus : [CEREMA - La Gestion Technique du Bâtiment \(GTB\) : Quel système choisir ?](#)



# ANNEXE : QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN SYSTÈME GTB DE CLASSE A ET UN SYSTÈME GTB DE CLASSE B SELON LA NOUVELLE NORME NF EN ISO 52120-1 : EN 2022

Les fonctions de régulation	Classe A	Classe B
Chauffage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation centrale automatique évoluée avec fonctionnement par intermittence et/ou commande à rétroaction de température ambiante</li> <li>- Régulation en fonction des besoins de la température de l'eau chaude du réseau de distribution (en départ ou en retour)</li> <li>- Régulation automatique par intermittence de l'émission et/ou la distribution avec avec évaluation des besoins</li> <li>- Commande des pompes à vitesse variable de distribution dans les réseaux</li> <li>- Mise en séquence des différents générateurs de chaleur en fonction des prédictions de charges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation centrale automatique évoluée d'émission pour système thermo-actif</li> <li>- Commande multi-niveau des pompes de distribution dans les réseaux</li> <li>- Régulation automatique par intermittence de l'émission et/ou la distribution avec optimisation de la mise en marche/arrêt</li> <li>- Régulation des générateurs de chaleur (pompe à chaleur) en fonction de la température extérieure</li> <li>- Mise en séquence des différents générateurs de chaleur basés uniquement sur la charge</li> </ul>
Refroidissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation individuelle par pièce avec communication et régulation en fonction de l'occupation</li> <li>- Régulation centrale automatique évoluée avec fonctionnement par intermittence et/ou commande rétroaction de température ambiante pour système thermo-actif</li> <li>- Régulation de la température de l'eau glacée du réseau de distribution (en départ ou en retour) en fonction des besoins</li> <li>- Mise en séquence de refroidisseurs d'eau basé sur les prédictions de charges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation centrale automatique évoluée - Pour un système thermo-actif</li> <li>- Commande multiniveau des pompes de distribution dans les réseaux</li> <li>- Régulation automatique avec optimisation de la mise en marche/arrêt</li> <li>- Asservissement partiel (en fonction du système)</li> </ul>
Eau chaude sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commande automatique de mise en marche et arrêt, charge programmé et gestion de stockage avec plusieurs capteurs pour la régulation de la charge du stockage de l'ECS avec chauffage électrique intégré ou PAC électrique</li> <li>- Programmation du temps de charge et de régulation de la température de l'alimentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commande automatique de la charge de stockage d'énergie solaire et charge d'appoint de la régulation de la charge du stockage de l'ECS avec collecteur d'énergie solaire et génération de chaleur d'appoint</li> <li>- Commande de la pompe de circulation d'ECS avec programmation horaire</li> </ul>
Ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation de l'alimentation en air au niveau de la pièce basé sur l'occupation</li> <li>- Régulation de la température de l'air ambiant avec coordination</li> <li>- Régulation progressive du débit d'air extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation de générateurs pour le refroidissement en fonction de la température extérieure</li> <li>- Régulation de la température de l'air ambiant</li> <li>- Régulation multi-niveau du débit d'air au niveau de la centrale de traitement d'air</li> </ul>
Eclairage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détection automatique (mise en marche manuelle)</li> <li>- Modulation automatique de l'intensité lumineuse/ de la lumière naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détection automatique (mise en marche automatique)</li> <li>- Commutation de l'intensité lumineuse/ de la lumière naturelle</li> </ul>

La norme NF EN ISO 52120-1 : 2022 a également déterminé des coefficients de pourcentage d'économies d'énergie estimés pour l'utilisation de chaque classe de GTB par rapport à la classe de référence C (valeur 1).

Le tableau suivant permet de déterminer les proportions de consommations énergétiques suivant quatre types de bâtiments

Classe selon la norme NF EN ISO 52120-1 : 2022 (qui a remplacé la norme NF EN 15232-1 : 2017)	Usages thermiques				Usages électriques			
	Bureaux	Hôtel	École	Hôpitaux	Bureaux	Hôtel	École	Hôpitaux
Classe A	0.70	0.68	0.80	0.86	0.87	0.90	0.86	0.96
Classe B	0.80	0.88	0.88	0.91	0.93	0.95	0.93	0.98